

Bien des gens ne se doutent pas que la loi défend formellement aux maîtres ou patrons des annotations défavorables sur les livrets des ouvriers ou domestiques qui les quittent.

Un procès-verbal pour ce fait vient d'être dressé contre un cultivateur du quartier d'Esquermes lez-Lille.

Depuis la signature du traité de commerce entre la France et l'Angleterre, on s'est sérieusement préoccupé de la question des papiers, ou pour parler plus nettement des chiffons. Une réunion fort importante de fabricants a déjà même adressé au gouvernement des réclamations dont la presse a eu occasion de s'occuper.

Ces préoccupations de l'industrie n'avaient pas échappé à la science. Elles devaient stimuler son activité, son penchant pour l'initiative. C'est ce qui a eu lieu plus promptement que nous n'étions disposés à le croire. Lundi dernier, le président de l'Académie des sciences recevait, aux noms de M. Gagnage et de M. Chevalier fils, chimiste, un paquet cacheté relatif à cette question dont l'importance et l'actualité ne sauraient échapper à l'attention de personne. La formalité du dépôt, dans les archives de l'Académie, est une garantie que ne manquent jamais, on le sait, de se procurer les inventeurs sérieux.

Ne doutant pas des perturbations qui devaient être la conséquence du traité, MM. Gagnage et Chevalier se sont livrés à des recherches ayant pour but d'obtenir un produit pouvant être substitué aux chiffons que les Anglais s'approprient à ramasser sur tous les marchés de l'Europe.

Il paraît qu'ils ont réussi. Très prochainement ils seront en mesure d'offrir au commerce des pâtes susceptibles de donner des papiers aussi beaux que les plus estimés de ceux que l'on fabrique aujourd'hui. L'avantage procuré à la fabrication française sera d'autant plus grand que la matière première, base de l'opération des inventeurs, ne peut nous manquer; qu'elle se trouve partout, se fait partout.

La pâte composée avec cette matière première accompagne le paquet cacheté dont nous parlons plus haut, et qui n'a été déposé qu'avec une intention parfaitement honorable, celle d'assurer aux inventeurs la supériorité de leur idée au point de vue scientifique.

HAVAS.

L'éclipse de soleil annoncée pour l'année 1860 aura lieu, on le sait, le 18 juillet prochain et commencera à midi.

Pendant cette éclipse, les principales planètes de notre système, Vénus, Mercure, Jupiter, Saturne, constellées autour du soleil, seront parfaitement visibles.

Le temps paraît s'être décidément remis au beau; l'air est moins vif et le soleil n'est pas aussi avare de ses rayons. Cependant, avant-hier, à onze heures du matin, il tombait encore sur Paris, presque simultanément, de la pluie, de la grêle et de la neige fondue. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, un orage a éclaté, et les Parisiens, émerveillés, ont entendu deux forts coups de tonnerre.

On nous donne comme excellent pour détruire les taupes, le procédé suivant :

Nettez dans quelques unes des taupinières les plus rapprochées, une petite écrevisse morte ou bien un inorceau de vieux hareng gâté : l'un ou l'autre suffit pour empoisonner les taupes qui y fouillent, et la mauvaise odeur de celles qui en

meurent, fait disparaître du terroir toutes les autres, au moins pour longtemps.

On lit dans le *Salut Public*, de Lyon :

« Un de nos compatriotes, M. Lathoud, horloger à la Guillotière, vient d'inventer un nouveau système pour diriger les bateaux à vapeur. Quelques mots suffiront pour faire comprendre en quoi consiste l'invention de M. Lathoud.

» Dans le petit modèle qui a été mis sous nos yeux, les roues peuvent être placées, soit en avant, soit en arrière du bateau; elles tournent, soit en avant soit en arrière; elles peuvent, en outre, — et c'est là que se trouve l'invention — exécuter sur l'axe les fixant au bateau un mouvement de rotation. Elles remplacent, de cette façon, le gouvernail, avec cet avantage que tous les mouvements se font avec une rapidité étonnante que, jusqu'à ce jour, on n'avait pu obtenir par aucun procédé.

» M. Lathoud a fait part de sa découverte au ministre de la marine; des ingénieurs du Gouvernement ont été chargés d'examiner le modèle qui leur a été soumis; mais nous ne savons si l'acquisition de cette invention sera faite par l'Etat, M. Lathoud exigeant, pour faire connaître le mécanisme dont il est l'inventeur, une assez forte somme d'argent.

Commerce.

On remarque que le marché de Rouen tend peu à peu à devenir le grand marché français des laines. Sa situation, la facilité pour les négociants de s'y rendre, ne sont pas les seuls avantages : le principal, c'est que les laines, pour y arriver et pour y être vendues, n'y sont pas grevées d'autant de frais que sur les autres marchés. Aussi, il n'y a pas lieu de douter que l'extension du marché de Rouen ne continue à dépasser toutes les prévisions.

On écrit du Havre que lors de la grande vente publique de laines du 20 avril, les demandes ont été actives et ont principalement porté sur les qualités moyennes, qui ont obtenu de pleins prix. Ces qualités, provenant de la Plata, formaient la plus faible partie des quantités offertes. Les détenteurs ont retiré tout ce qui n'arrivait pas à leurs prix limités. Une balle de laine du Cap, a été vendue, en suint, 2 fr. le kil. C'est la première fois que cette provenance a figuré à une vente sur place. Elle serait d'une vente très-aisée.

La tonte des moutons est commencée dans les plaines d'Arles. Jusqu'à présent, les prix ne se sont pas établis; mais tout fait penser que la vente des laines de cette provenance, très estimées des fabricants, sera facile.

En général, les existences sont très faibles, et la tonte, dans le reste de la France, ne commencera pas avant la fin de mai.

Tribunaux.

La cour impériale d'Aix vient de décider que tout procédé à l'aide duquel on peut, par l'application d'une planche quelconque, obtenir un nombre indéfini d'exemplaires d'un écrit, est soumis, en raison de sa nature et de ses résultats, à la législation qui régit l'imprimerie. Ainsi, le tirage d'un exemplaire d'un écrit au moyen de planches ou de clichés photographiques constitue, lorsqu'il est fait par un individu non muni d'un brevet d'imprimeur, une contravention aux règlements sur l'imprimerie.

La cour, se fondant sur ce principe, a condamné à six mois de prison et à 10,000 francs d'amende un sieur Nadal, qui a été trouvé possesseur, de quatre planches photographiques

d'un manuscrit saisi chez lui; ce qui constituait le délit d'imprimerie clandestine prévu et puni par l'article 1^{er} de la loi de 1814.

La cour impériale de Paris, 1^{re} chambre, présidée par M. le premier président Devienne, a rendu un arrêt qui consacre les décisions suivantes :

« Le principe suivant lequel le locataire dans l'habitation de qui un incendie s'est déclaré, en est responsable vis-à-vis de son propriétaire, à moins qu'il ne prouve qu'il est arrivé par cas fortuit ou de force majeure, ou par un vice de construction, est spécial au contrat de louage.

» Quand la question de responsabilité s'agit entre deux propriétaires voisins, l'action en responsabilité n'est fondée qu'autant que le demandeur prouve qu'il y a eu faute ou imprudence de la part du défendeur, et que cette faute a été la cause de l'incendie.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 24 au 30 avril 1860 inclus, 12 garçons et 12 filles.

MARIAGES.

Du 26 avril. — Entre Jean-Baptiste-Joseph Leclercq, marchand d'antiquités, et Irma-Constance Relof, sans profession.

Du 30. — Entre Désiré-Joseph Béart, domestique, et Virginie-Joséphine Capart, repasseuse. — Pierre Lacaze, tisserand, et Joséphine-Sidonie Delcourt, journalière. — Pierre-Jean Dewilde, tisserand, et Jeanne-Caroline Pauwels, journalière. — Jean-Baptiste Coulembier, ajusteur-mécanicien, et Pauline Dewandeleer, tisserande. — Louis-Joseph Leclercq, tisserand, et Sophie-Joseph Nuttin, journalière. — Désiré Seys, garçon boulanger, et Thérèse-Colette Sagnais, sans profession.

DÉCÈS.

Du 24 avril. — François Duhamel, 59 ans, tisserand, époux de Julie-Aimée-Joseph Mullier, faubourg Saint-Antoine. — Sophie-Julie Lesenne, 53 ans, ménagère, épouse de Cyrille Fortrie, à l'Embranchement.

Du 25. — Jean-Baptiste Crombez, 80 ans, journalier, veuf de Floribonne Billouez, au fort Mulier.

Du 26. — Evrard-Joseph Dalençons, 73 ans, journalier, veuf de Marie-Augustine Watine, Hospice.

Du 27. — Emérentine-Joseph Fruit, 69 ans, ménagère, veuve de François-Henri-Joseph Lepers, rue St-Antoine.

Plus 6 garçons et 8 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 29 avril 1860.

Sommes versées par 93 déposants dont 26 nouveaux fr. 13,286 »

55 demandes en remboursement. 8,576 61

Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. François Frasez et Requiart-Scrépel, directeurs.

FAITS DIVERS.

— Une industrie, qui était restée à peu près stationnaire depuis le moyen-âge, celle des cartes à jouer, est à la veille de recevoir une transformation toute moderne et exclusivement française. Un fabricant ingénieux a imaginé un nouveau jeu de cartes, qu'il appelle les *cartes de l'ère impériale*. Ce jeu comptera soit 32 cartes, comme celui qui sert au piquet ou à l'écarté, soit 52 pour le whist; cha une d'elles représentera un fait essentiel des deux époques impériales. Toutes les figures sont contemporaines,

les costumes exacts et remarquables par la finesse du burin et l'harmonie des couleurs. On y remarque les quatre empereurs, comprenant le prince impérial, quatre impératrices, comprenant l'impératrice-mère, quatre Bonaparte, frères de Napoléon I^{er}, quatre Nèes, formant les as, savoir : la Martinique, où est née l'impératrice Joséphine, aïeule de Napoléon III; l'île de Corse, l'île d'Elbe et Sainte-Hélène. Les 32 cartes du jeu de piquet s'arrêtent au congrès de Paris, qui a mis le sceau européen au rétablissement de l'Empire français.

— On assure que le corps des chiffonniers de Paris, qui comprend 8,000 personnes, et dont la récolte dans les rues de la capitale s'élève annuellement à près de deux millions, va faire place à un corps de balayeurs avec traitement fixe, de manière à laisser un important bénéfice à l'administration.

— Une brave femme, mère de famille, qui, depuis plus de vingt ans, vendait tous les matins du riz au lait dans une modeste échoppe mobile sur la place du Capitole, à Toulouse, vient d'être reconnue à son lit de mort par une riche personne qui lui a légué des immeubles et des capitaux évalués à 150,000 fr. Elle en a appris la nouvelle samedi matin, au moment où elle débitait cinq centimes de riz, les derniers, sans doute, qu'elle vendra; mais les pauvres n'y perdront rien, car, dans l'excès même de sa joie, elle a pensé aux malheureux, puisqu'elle leur a fait distribuer sa provision de riz.

— Ce ne sont pas les tapisseries savoisiennes qui se plaindront du mouvement d'entraînement qui a poussé leur pays à se donner à la France. Un tapissier de Chambéry a vendu, en trois jours, pour 10,000 fr. de drap aux français, surmontés de l'aigle impériale. Un tapissier d'Anney a également réalisé d'assez beaux bénéfices dans cette vente de bâtons dorés et de calicot. Aujourd'hui, il n'est pas un seul Savoisien, si pauvre soit-il, qui n'ait son drapeau tricolore aux couleurs françaises.

— Un journal hollandais affirme sérieusement que le général Lamoricière, général en chef des troupes romaines, n'est pas un Français, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais un *true and real Paddy*, un véritable Irlandais, né en 1806, dans le comté de Kilkenny, et que son vrai nom est Morrissy.

L'Irlande, comme on le voit, réclame tour à tour, pour siens, des généraux français; elle a déjà réclaté le maréchal duc de Magenta; elle veut aujourd'hui M. Lamoricière qu'elle transforme en Morrissy. Pourvu qu'elle veuille bien s'arrêter là, et qu'elle ne nous enlève pas les autres.

— On sait que, lors de la prise d'Alger, l'armée française trouva dans la Casba une somme de 48 millions de francs, qui fut transportée en France par les ordres du général de Bourmont, commandant en chef, et versée dans les caisses de l'Etat. Un sieur M. de B... prétend, dit l'*Akhbar*, que cette somme ne composait pas seule le trésor de la régence, et qu'il se fait fort de découvrir un dépôt enfoui secrètement par le dey Hussein dans l'une de ses propriétés particulières. Ce dépôt s'élèverait à 10 millions de francs. Le préfet d'Alger vient de désigner un agent du service des domaines pour surveiller les recherches que va entreprendre M. de B..., à qui reviendra le tiers de sa découverte.

— Le *Great-Eastern* est sur le point d'avoir sinon un rival, au moins un concurrent presque digne de lui. MM. Palmers frères font construire en ce moment un gigantesque steamer à aubes, à Jarrow-upon-Tyne, pour compte de la Royal

furent alors les visages du professeur Barth et de M. de Paradies qui s'éclaircissent, tandis que le front de Mesmer s'assombrissait.

Thérèse était toujours là, chancelante et toute seule, faisant avec trouble quelques pas en avant, puis s'arrêtant anxieuse et tremblante.

Tout à coup le silence fut interrompu par une voix qui cria du fond de la salle : « Personne n'offrira-t-il donc la main à la pauvre demoiselle pour la conduire au piano? on voit bien qu'elle est toujours aveugle! »

Thérèse tressaillit, et lançant un regard de courroux dans la direction d'où partait cette voix : « Je ne suis pas aveugle! » s'écria-t-elle de s'écrier; puis elle marcha droit à l'instrument, comme si cette apostrophe lui eût rendu toute son énergie.

Un tonnerre d'applaudissements ébranla la salle. Thérèse remercia en s'inclinant avec un gracieux sourire, et, tout en retirant ses gants, elle regarda Mesmer, dont le front avait repris sa sérénité.

Toute troublée, sachant à peine ce qu'elle faisait, elle s'assit et se mit à jouer. Pas une seule fois ses yeux ne cherchèrent ni les touches ni le public; elle les tenait attachés sur Mesmer, dont le regard dominateur ne quittait pas le sien. Et, sous ce regard, son âme bondissait d'allégresse; ses doigts, comme portés sur les ailes de l'enthousiasme, volaient sur les touches et en tiraient des accords tantôt doux et suaves, tantôt puissants, dans lesquels s'exhalait les émotions ardentes et passionnées, mystérieuses et tendres qui remplissaient l'âme de la jeune fille.

On l'avait entendue souvent improviser ainsi; mais jamais ses inspirations n'avaient été si

nobles, ni son jeu si plein d'une magistrale perfection.

Aussi quand elle cessa de jouer, avec le soupir d'une personne qui s'éveille d'un songe enchanteur, éclatèrent de nouveaux applaudissements, aussi bruyants qu'unanimes. Cette fois, ils ne s'adressaient point aux yeux, mais au talent de Thérèse. Elle le sentit, et tournant la tête vers ses auditeurs avec un divin sourire, elle les salua légèrement.

Mais cette improvisation devait clore, pour ce jour-là, le rôle de l'artiste; c'était autour de l'aveugle guérie à paraître. Par les annonces relatives à sa fille, M. de Pradies avait invité le public à apporter des volumes et des cahiers de musique, afin que Thérèse fournît la preuve de sa guérison en jouant des morceaux et en lisant dans des livres inconnus d'elle. Conformément à ce programme, il quitta l'embrasement de la fenêtre où il s'était retiré soucieux et sombre, s'approcha du piano, s'inclina profondément et dit à voix haute :

— J'invite les honorables dames et les messieurs qui, à ma prière, ont apporté de la musique ou des livres, à vouloir bien me les remettre, afin que je les donne à ma fille. Elle lira et jouera, et vous déciderez vous-mêmes si elle est, oui ou non, guérie de sa cécité. Je vous prie d'autant plus instamment de me rendre ce service, — poursuivit-il d'une voix tremblante, — que cette épreuve lèvera enfin les doutes de mon pauvre cœur paternel et m'apprendra positivement qui a raison, ou du docteur Mesmer, qui prétend que ma fille voit, ou de moi-même, qui crains, hélas! qu'elle ne soit toujours aveugle.

Un murmure de surprise parcourut la salle, un cri d'épouvante s'échappa des lèvres de Thérèse, et elle leva des regards de douloureuse supplication sur Mesmer, qui, pâle comme la mort et pour ainsi dire pétrifié, était là immobile, et dont l'œil avait perdu son feu irrésistible.

Barth avait suivi avec un sourire de satisfaction cette scène rapide, inattendue; il dit tout bas à Ingenhaus :

— Vous le voyez, mon remède était bon et énergique; il a déjà opéré.

En ce moment, deux messieurs s'avancèrent et présentèrent à mademoiselle de Paradies, l'un un livre, l'autre un cahier de musique. Il les offrit à sa fille, qui, en lui lançant un regard de reproche, prit d'abord le livre et l'ouvrit.

« *Emilia Galotti*, par Gotthold Ephraïm Lessing, » lut-elle d'une voix argentine.

— Elle voit! c'est indubitable! elle voit! murmuraient les assistants. Elle ne pouvait savoir quel livre on lui donnait! elle n'est plus aveugle!

L'oreille subtile de Thérèse avait tout entendu; ravie, elle voulut confirmer ce jugement.

— Je prie une de ces dames, dit-elle avec un sourire ravissant, de me désigner la page que je dois lire, et une autre dame de vouloir bien venir ici pour s'assurer que je ne me trompe pas de numéro.

Aussitôt deux dames se levèrent. L'une, appartenant aux cercles les plus distingués de Vienne, s'approcha de Thérèse; l'autre, célèbre artiste dramatique, prononça ces paroles :

— Je prie mademoiselle Thérèse d'ouvrir à la page 71.

La jeune fille feuilleta le livre d'une main rapide, et le tendit en souriant à la comtesse.

— C'est bien cela, ma chère! dit affectueu-

sement la dame : page 71! Ayez la bonté de lire.

L'enthousiasme allait croissant; on ne chuchotait plus, on disait tout haut : « Elle voit, ce n'est pas un mensonge; cette cure miraculeuse est bien réelle. » Et la physionomie du professeur Barth devenait de plus en plus sombre, celle de M. de Paradies de plus en plus inquiète et pâle, celle de Mesmer de plus en plus radieuse.

Après avoir attendu que la comtesse fût retournée à sa place, Thérèse lut la page désignée de la tragédie de Lessing, connue à Vienne depuis peu.

Des bravos, plus bruyants encore que ceux qui avaient accueilli son jeu de piano, retentirent quand la lecture fut terminée. Ils ne s'adressaient plus à la virtuose, ils saluaient la guérison de l'aveugle.

Alors une voix cria du fond de la salle :

— Il me semble que voilà assez d'épreuves, et que mademoiselle de Paradies ferait mieux de nous donner encore un échantillon de ses belles inspirations musicales. Chacun à présent doit être suffisamment convaincu qu'elle n'est plus aveugle, qu'elle a tout à fait recouvré la vue.

Un silence général suivit ces paroles : Ce fut M. de Paradies qui le rompit.

— Je ne puis me rallier à l'opinion de l'honorable partisan inconnu de M. le docteur Mesmer, dit-il d'un ton accentué. Je cherche, dans cette question, à oublier complètement que je suis le père de mademoiselle de Paradies; je me range du côté du public incrédule, qui doute et veut s'assurer positivement si de nos jours il s'accomplit encore des miracles et si un homme, par le simple contact de ses mains, peut rendre le mouvement aux paralytiques et la vue aux aveugles. (La suite au prochain numéro).